

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 155-2016
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2016.RRGR.823

Déposée le: 01.09.2016

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Schöni-Affolter (Bremgarten, pvl) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 08.09.2016

N° d'ACE: 1200/2016 du 2 novembre 2016
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
Classification: –
Proposition du Conseil-exécutif: **Adoption**



Garantir la qualité des soins résidentiels. Comment faire?

1. Il faut améliorer l'assurance qualité des soins résidentiels dans le canton de Berne en permettant au grand public de voir, dans l'atlas des soins de santé en ligne, les différences dans la couverture en soins entre les différentes régions du canton. Pour cela, on utilisera les données dont le canton de Berne dispose déjà, en veillant à une présentation limpide.
2. A l'avenir, tous les hôpitaux bernois qui pratiquent des interventions orthopédiques seront chargés de livrer leurs données afin que la **qualité de l'indication**, qui deviendra la 4^e dimension de l'assurance qualité pour les interventions orthopédiques les plus courantes, comme la pose de prothèses de la hanche ou du genou, puisse être relevée et publiée.

Développement :

La transparence et la comparabilité sont essentielles à l'amélioration de la qualité du système de santé suisse. C'est pourquoi l'Association nationale pour le développement de la qualité dans les hôpitaux et les cliniques (ANQ) effectue depuis longtemps des mesures de la qualité et les croise avec de nombreuses données dans les domaines des soins somatiques aigus, de la réadaptation et de la psychiatrie. Les données publiées par l'ANQ étant toutefois complètement anonymi-

sées, elles ne permettent ni de garantir la transparence et la comparabilité, ni de tirer des conclusions sur la hausse constante des coûts de la santé.

C'est pourquoi il faut explorer de nouvelles voies pour rendre les coûts de notre système de santé plus transparents et, au bout du compte, les contrôler. C'est particulièrement important pour le canton de Berne parce que c'est le « champion » des coûts annuels par habitant (comparaison intercantonale, source : AFF, BAK Basel). Cela pèse de plus en plus sur le budget cantonal.

L'Institut de médecine préventive et sociale de l'Université de Berne vient de lancer deux projets reposant sur des bases scientifiques reconnues pour créer de la transparence et assurer la qualité : **l'atlas de la couverture en soins** et la **qualité de l'indication**.

En mesurant les différences de couverture entre les régions, l'atlas de la couverture en soins permet de dire dans quelle mesure, à petite échelle, certaines régions sont trop, pas assez ou mal couvertes (Swiss Health Care Atlas, http://www.swissrdl.unibe.ch/research/projects/index_eng.html). Outre la classification des groupes de prestations (GPPH), récemment intégrée au rapport du canton de Berne sur la Planification des soins 2016 selon la loi sur les soins hospitaliers afin de classer les patients et patientes selon la spécialité, les processus et les structures ainsi que les nombres minimaux de cas, cette approche permet de présenter de manière transparente les variations intracantonales dans le recours aux offres. En analysant en profondeur différentes données déjà disponibles (p. ex. concernant les réhospitalisations), le canton de Berne peut partir à la découverte de nouveaux horizons pour assurer la qualité.

Dans le deuxième projet, les trois dimensions structure, processus et résultat seront complétées par une quatrième, la qualité de l'indication des interventions orthopédiques courantes, comme la pose de prothèses totales de la hanche et du genou, pour tous les hôpitaux du canton de Berne.

L'introduction de la qualité de l'indication permettra de renforcer encore le monitoring des soins au niveau cantonal. La qualité de l'indication est déjà utilisée dans le canton de Bâle-Ville (Aref Al-Deb et al., « Auf der letzten Meile zum Patienten », in : Bulletin des médecins suisses, [SAEZ 2015;96\(50-51\):1849-1851](#)). Dans le cadre de ce projet, on mesure l'état des patients et des patientes qui se font poser ou réviser une prothèse de la hanche ou du genou. Outre l'utilité pour les patients et patientes, un élément qui figure déjà dans le Registre suisse des implants (SIRIS), il s'agit de relever également l'état de santé pré- et postopératoire de ces personnes. La perception des patients et patientes est également prise en compte afin de permettre de déterminer approximativement la qualité de l'indication et des résultats. Il faut rendre tous les critères de qualité plus facilement accessibles au public. L'introduction de ces deux méthodes peut renforcer la surveillance et l'amélioration de la qualité dans les soins hospitaliers résidentiels, qui font partie des tâches de surveillance du canton. En outre, une politique hospitalière d'avenir ne peut voir le jour sans normes claires concernant la qualité et les capacités.

Motivation de l'urgence : La santé coûte plus cher chaque année et pèse très lourd sur le budget du canton de Berne. Vu les sombres perspectives financières qui nous attendent, il faut recourir le plus vite possible aux nouveaux principes scientifiques reconnus afin de ne pas laisser les coûts de la santé, en constante augmentation, surtout dans le domaine des soins aigus somatiques, échapper à tout contrôle. Le premier rapport sur la planification des soins 2016 selon la loi sur les soins hospitaliers – une timide tentative – est malheureusement loin d'être suffisant.

Réponse du Conseil-exécutif

La motion vise à favoriser la transparence du système de santé et le contrôle des coûts par l'exploration de nouvelles voies dans la garantie de la qualité et le monitoring des soins. Concrètement, le canton de Berne doit présenter clairement les différences régionales dans le recours aux soins en analysant les données dont il dispose déjà (sur les réadmissions, p. ex.). Il lui est également demandé d'intégrer la qualité de l'indication dans le monitoring des soins et de publier des comparaisons entre hôpitaux sur la qualité de l'indication, des structures, des processus et des résultats.

Le Conseil-exécutif est lui aussi d'avis qu'il faut renforcer la transparence sur les coûts et sur la qualité des prestations hospitalières et étudier de nouvelles approches en la matière. La Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale est en train d'élaborer un programme d'assurance qualité externe pour les hôpitaux et les cliniques. Les sujets pointés par la motionnaire peuvent être traités dans le cadre de cette stratégie :

- introduction de références pour mesurer la qualité de l'indication de certains traitements médicaux (p. ex. pose de prothèses de la hanche et du genou) ;
- exploitation des bases de données existantes pour des comparaisons entre hôpitaux (utilisation sans délai des indicateurs de qualité de l'Office fédéral de la santé publique et de l'ANQ pour le monitoring et définition d'indicateurs à partir des données de routine) ;
- monitoring fondé non seulement sur les données, mais aussi sur le dialogue, à des fins d'efficience ;
- présentation transparente de la qualité des traitements fournis par les hôpitaux bernois et des variations intracantonales dans le recours aux soins (p. ex. prothèses de la hanche et du genou) par une information ciblée sur le grand public.

Le gouvernement estime que la stratégie cantonale et les mesures qui en découleront sont propres à garantir l'assurance qualité externe dans le domaine hospitalier.

Destinataire

- Grand Conseil